

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 28 avril 2008**

Les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de communes « Essor du Rhin » à Fessenheim, le 28 avril 2008 à 20 heures sous la présidence de M. André ONIMUS pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès verbal des délibérations du Conseil du 7 avril 2008
2. Communications – Informations (pépinière, zones d'activités, charte de développement)
3. Commissions communautaires et comités consultatif : désignation des membres
 - 3.1. Budget et Finances
 - 3.2. Activités économiques, zones d'activités
 - 3.3. Affaires sociales : petite enfance, maison de retraite
 - 3.4. Mutualisation des Moyens
 - 3.5. Environnement
 - 3.6. Vie associative, jeunesse, culture et tourisme
4. Ventes de terrains dans la zone d'activités intercommunale à Blodelsheim
 - 4.1. SCI ACPA
 - 4.2. Entreprise Pierre et Haas
5. Contrat Eco-Emballages – avenant
6. Charte de développement – actions 2008 : Salon de l'artisanat et des Métiers
7. Calendrier "Sortons 2007 – Prise en charge par la Communauté de communes Région de Guebwiller"
8. Mise à jour inventaire 2008 – Etat de l'actif 2007
9. Virements de crédits
10. FNC TVA : 4^{ème} trimestre 2007
11. Personnel
12. Travaux communaux
 - 12.1. Balgau : Restructuration Ecole Elémentaire et Création d'un Péri – scolaire
 - 12.2. Blodelsheim : Espace Culturel et Sportif
 - 12.3. Munchhouse : a) Aménagement du carrefour du stade – avenant maîtrise d'œuvre
b) Viabilisation de terrain communal
13. Calendrier des réunions du Conseil communautaire
14. Divers

Membres présents : Mme Agnès KIEFFER et MM. Etienne SIGRIST, Frédéric GOETZ, Pierre ENGASSER et Henri MASSON, Vice-Présidents. M. Philippe HEID, Assesseur.

Mmes Fabienne STICH – Agnès MATTER-BALP et MM. Jean-Marc LOEWERT, François BERINGER, Bernard BRUN, François WASSMER, Pierre RENTZ, Cyrille LHUILLIER, Cédric LEPAUL, Eric MICHELAT, Jean GOETZ et Mario HEGY, délégués communautaires.

Membre excusé : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-Président.

Procurations :

Excusé par ailleurs : M. Maurice ZIMMERLE, Directeur Général des Services.

M. le Président déclare la séance ouverte à 20 h 05. Il salue l'assemblée présente et, plus particulièrement, MM. Alexis MARGRAFF, trésorier, Eric SCHWEIN et François SAUVAGEOT ainsi que la presse. Il fait part des membres du Conseil et du personnel excusés. Puis il donne lecture de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au point un de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès verbal des délibérations du Conseil du 7 avril 2008

M. le Président indique qu'il y a trois corrections à apporter au procès-verbal du 7 avril (compléter au point 5, le nom de l'Assesseur, M. Philippe HEID, et corriger deux erreurs de frappes) et invite le Conseil à approuver le compte rendu de ses dernières délibérations du 7 avril 2008. Il comprenait sept points dont l'installation du nouveau conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte et signe sur le champ le procès-verbal.

2. Communications – Informations :

2.1. Magazine intercommunal : Le N° 7 du magazine de la CCER vient de paraître. M. le Président passe en revue les principaux articles du magazine qui rend un hommage posthume à M. Alain FOECHTERLE, présente le nouveau Conseil communautaire et met notamment l'accent sur le volet économique (promotion des zones économiques, de la Pépinière d'entreprises et du salon de l'Artisanat). La distribution est en cours. Le coût est de 3 798 € TTC pour 4 000 exemplaires.

2.2. Conservatoire des Sites Alsaciens : La charte de coopération a été signée entre la CCER et le CSA. Le projet de renaturation des anciens bassins de décantation des MPDA est en bonne voie : réception de la phase 1 de l'étude de faisabilité - *Etat des lieux et diagnostic du site*. Le rendu de la phase 2 est prévu en septembre.

2.3. Prestation de service pour le RAM de la CAF : 1^{er} acompte versé pour 2008 de 2 864,64 € - une autre avance à hauteur de 70% sera payée après le 30 avril 2008 – Régularisation 2007 en cours de calcul (solde à percevoir : 3 690 €).

2.4. Théâtre alsacien Blodelsheim : réalisation / tirage et diffusion aux frais de la CCER d'un tract pour la promotion d'une manifestation dans le cadre de l'opération « *A friejohr fer unsri sproch* ».

2.5. Charte intercommunale de développement – programme 2007 : le Département du Haut-Rhin va mandater les acomptes ou la totalité des subventions pour les actions suivantes :

- 1/ dépliants et plaquettes sur le territoire
 - 2/ actions de promotion des zones économiques (solde)
 - 3/ fête de l'eau en collaboration avec le Pays RVGB (solde)
 - 4/ sensibilisation des habitants aux richesses naturelles ou aux énergies renouvelables.
- Montant de la subvention attendue : 10 916 €.

Dans le cadre du programme 2008, 6 actions sont prévues à la Charte et seront proposées au Conseil Général du Haut-Rhin :

- 1 / Promotion des zones d'activités (2^{ème} tranche),
- 2 / Salon de l'Artisanat et des Métiers,
- 3 / Aide à l'association Essor des Professionnels de la Hardt pour des actions d'animations économiques,
- 4 / Aide aux équipements des structures petite enfance,
- 5 / Aide aux associations culturelles (ECS)
- 6 / Création d'un site Internet.

Le coût total des actions s'élève à ce jour à 135 820,10 € TTC. Rappel : L'aide attendue du Département du Haut-Rhin est de 68 600 € chaque année. Une première présentation sera faite également aux services du Département. Ces actions seront ensuite présentées en détail lors du prochain conseil communautaire et l'enveloppe totale des opérations sera arrêtée.

Mme Agnès MATTER-BALP et MM. François BERINGER et Cédric LEPAUL demandent que leur soit transmis le cahier des charges du site Internet de la CCER.

2.6. SCOT RVGB : Information de l'actualisation des statuts suite au transfert de compétence SCOT des communes vers les Communautés de communes.

2.7. Pépinière d'entreprises : Purge du terrain (industriel) d'assise – consultation publique pour la maîtrise d'œuvre et les travaux & situation des démarches

M. le Président et M. KRIEGER présentent ce point. Ils rappellent que le maître d'œuvre pour la construction du bâtiment est le cabinet SANTANDREA-RAPP-FELLMANN de Riedisheim, celui des VRD (eau potable et assainissement) est la DDAF de Colmar. L'UEM de Neuf-Brisach suivra les travaux sur les réseaux secs (électricité, éclairage et fibre optique).

Le permis de construire est en cours d'instruction. EDF vient de communiquer les pièces pour le dépôt de l'autorisation de défrichement.

La prochaine réunion avec le cabinet d'architecture et les bureaux d'études se tiendra le 30.04.2008 à 10 h. L'objet de cette rencontre est de faire le point sur la présence d'ouvrages en béton sur site, vestiges des fondations de la centrale à bétons qui a servi à la construction du Grand Canal. Une purge du terrain industriel doit être réalisée. Elle nécessite un dessouchage des arbres, le décapage du terrain et la démolition des massifs en béton. L'estimation du coût des travaux pour cette opération est de 305 430 € HT (365 294,28 € TTC). La moins-value sur la partie gros œuvre du bâtiment sera de l'ordre de 65 000 €. Pour ce, une consultation publique pour la maîtrise d'œuvre et les travaux doit être engagée.

Les travaux de viabilisation (réseaux secs et humides) vont démarrer au mois de mai 2008. Les entreprises retenues sont EUROVIA Colmar et STARTER TP de Feldkirch.

Une nouvelle réunion de concertation avec l'ensemble des financeurs du projet sera organisée avant l'été.

Après délibération, le Conseil communautaire autorise M. le Président ou son représentant à engager les consultations nécessaires à la purge du terrain d'assise de la Pépinière d'entreprises et à signer les documents y relatifs. Les crédits ouverts à l'article 23137 au BP 2008 sont suffisants.

2.8. Zone Industrielle Koechlin : compte-rendu de la situation. Réunion le 06.05.2008 à 17 h 30 avec le maître d'œuvre *Conus & Bétir*. L'entreprise « Aux champs du berger » de Hirtzfelden (M. Bleich-Georgler) vient d'adresser une demande pour acquérir un terrain de 20 ares dans la zone.

2.9. Piste cyclable RD 52 Fessenheim : les travaux ont démarré et devraient être achevés fin juin. M. le Président souhaite que l'ancienne connexion de la piste cyclable entre la RD 52 et la rue de l'Europe côté Est soit supprimée.

Le Conseil communautaire en prend acte.

3. Commissions communautaires et comités consultatifs – désignation des membres :

M. le Président propose quatre commissions de travail. Quatre comités consultatifs sont également proposés pour être mis en place (économie, environnement, vie associative, jeunesse & culture, piscine) :

Les quatre commissions et leurs membres :

- Communication : Responsable M. le Président, André ONIMUS
Mme Agnès KIEFFER et MM. Etienne SIGRIST et Patrice WALTISPERGER
- Budget et Finances : Responsable M. Etienne SIGRIST
MM. Patrice WALTISPERGER, Pierre ENGASSER, Frédéric GOETZ, Henri MASSON, Philippe HEIDT, Mario HEGY et François WASSMMER
- Affaires sociales (petite enfance – RAM - maison de retraite) : Responsable M. Pierre ENGASSER
Mmes Agnès KIEFFER, Fabienne STICH et Agnès MATTER-BALP et MM. Henri MASSON, Cyrille LHUILLIER, Cédric LEPAUL et Pierre RENTZ
- Mutualisation des moyens : Responsable M. Henri MASSON
Mmes Fabienne STICH et Agnès MATTER-BALP et MM. Philippe HEIDT, Mario HEGY, Jean-Marc LOEWERT et Bernard BRUN

Les quatre comités consultatifs et leurs membres :

- Activités Economiques : Responsable M. Patrice WALTISPERGER
Mme Agnès KIEFFER et MM. Etienne SIGRIST, Frédéric GOETZ, Pierre ENGASSER, Jean GOETZ et Cyrille LHUILLIER
François SAUVAGEOT et Sylvain WALTISPERGER
- Environnement : Responsable M. Frédéric GOETZ
Mme Agnès KIEFFER et MM. Patrice WALTISPERGER, Henri MASSON, Jean GOETZ, Pierre RENTZ, Bernard BRUN et Cédric LEPAUL
François SAUVAGEOT et Eric SCHWEIN
- Vie associative – jeunesse – Culture – Tourisme : Responsable Mme Agnès KIEFFER
Mmes Fabienne STICH et Agnès MATTER-BALP et MM. Cédric LEPAUL, Eric MICHELAT, Jean-Marc LOEWERT, François BERINGER, Pierre RENTZ
Mme Liliane ANCEL et MM. Alain KUENY, Florent OTT et Guy SCHELCHER
M. Etienne SIGRIST (Tourisme)
- Piscine : Responsable M. Etienne SIGRIST
Mme Agnès KIEFFER et MM. Frédéric GOETZ, Pierre ENGASSER, Henri MASSON, François WASSMER, Cédric LEPAUL, Eric SCHWEIN, François BERINGER et Jean GOETZ

M. le Président est membre de l'ensemble des commissions et des comités consultatifs.

Après délibération, le Conseil communautaire désigne les membres de l'ensemble des commissions et comités consultatifs tel qu'indiqués ci-dessus.

4. Vente de terrain dans la zone d'activités intercommunale de Blodelsheim :

M. le Président, présente ce point de l'ordre du jour.

4.1. Vente SCI ACPA :

Par délibération du Conseil communautaire du 27 août 2007, il avait été décidé la vente d'un terrain de 30 ares à la SCI ACPA au prix de 1 000 € l'are dans la zone d'activités de Blodelsheim.

Après l'établissement du procès verbal d'arpentage par le cabinet de géomètre – expert Brun à Ensisheim, la surface de la parcelle nouvellement cadastrée au n° 323/276 en section 12, indique 29,90 ares vendue à la SCI ACPA au prix de 1 000 € l'are, frais notariés, d'arpentage et fiscaux en sus.

Le Conseil communautaire, après délibération, valide cette vente à la SCI ACPA sur la base de 29,90 ares au prix de 1 000 € l'are.

4.2. Vente à M. Christophe PIERRE à Blodelsheim

Un procès verbal d'arpentage établi par le cabinet Brun, géomètre – expert à Ensisheim le 19.10.2007 sous le n° 742 a délimité le parcelle n° 324/276 section 12 à vendre à Pierre & Haas à Blodelsheim d'une surface de 29,91 ares. Tout d'abord, par lettre du 21 août 2007, c'est la SCI Pierre qui souhaitait en devenir l'acquéreur. Maintenant, c'est la personne individuelle de M. PIERRE Christophe qui en demande la propriété.

Le Conseil communautaire, après délibération, autorise M. le Président à signer l'acte notarié à intervenir pour la vente d'un terrain de 29,91 ares à M. PIERRE Christophe à Blodelsheim au prix de 1 000 € l'are, frais de notaire, d'arpentage et fiscaux non inclus.

5. Contrat Eco-Emballage – avenant :

M. Frédéric GOETZ, Vice-Président présente ce point de l'ordre du jour.

Eco-Emballages vient de nous notifier un avenant à la convention de base.

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2008. Il ne modifie pas l'échéance du Contrat de base (CDP = Contrat programme de durée barème D N° CL068048) fixée au 31.12.2011.

Les modifications portent sur le :

- soutien à la compensation : les références aux soutiens à l'optimisation à l'article 19 du Titre 2 du CPD sont supprimées
- soutien à l'optimisation : les délais de réalisation des études sur la connaissance des coûts (SCC) et des leviers d'optimisation (SCLO) sont prolongés de trois à quatre ans à compter de la date de signature du contrat
- soutien au compostage et à la méthanisation (nous ne sommes pas concernés)
- modification des conditions de révision du contrat (CPD)
- modification de périmètre ou entrées de nouvelles collectivités devront être notifiées à Eco-Emballages
- modification des méthodes et outils concernant les obligations en matière de propriété intellectuelle
- modification des annexes H : le formulaire suivi d'exploitation est remplacé par un nouveau formulaire joint à l'avenant.

Le Conseil, après délibération, autorise M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

6. Charte de développement – actions 2008 : Salon de l'Artisanat et des Métiers :

MM. le Président et KRIEGER, chargé de développement, font le point sur cette action prévue à la Charte de développement local pour l'année 2008. Coût estimatif des dépenses : ~ 80 000 € TTC prévus au B.P. 2008 à l'article 6233. Le financement possible prévoit des aides diverses d'organismes institutionnels (CCICCA – Ch. des Métiers – Banques et Assurances, etc.), mais également du Département du Haut-Rhin dans le cadre de la Charte de développement local, à savoir en principe 60% du coût, soit 48 000 € et la Région Alsace (10 % du coût), soit 8 000 €.

Une présentation de l'opération est projetée.

Sur demande de Mme Agnès KIEFFER, les grandes lignes du budget prévisionnel de l'opération sont indiquées, à savoir : installation générale, assurances et sécurité de l'ordre de 60 000 €, communication (8 000 €), animations (10 000 €), divers (2 000 €).

La première réunion avec l'ensemble des exposants (artisans-commerçants, partenaires techniques et financiers...) s'est tenue le 23 avril 2008 à 20 h dans les locaux de la CCER. Près de 80 stands sont prévus sur 2 600 m² d'exposition sur le site de la salle polyvalente de Rumersheim-le-Haut.

Après délibération, le Conseil communautaire autorise M. le Président à solliciter ces aides départementale et régionale ainsi qu'à engager toutes les démarches (autorisations, consultations...) et dépenses pour organiser cette manifestation dans la limite des montants prévus pour cette opération à l'article 6233.

7. Calendrier "Sortons 2007 – prise en charge des frais par la Communauté de communes de la Région de Guebwiller"

M. Etienne Sigrist, Vice Président présente ce point de l'ordre du jour.

Par lettre du 22 février dernier, la Communauté de communes de la région de Guebwiller demande l'annulation du titre de recette n° 140 du 31.10.2007 de 1 707,23 € établi par notre groupement, ne pouvant pas prendre en charge cette dépense par absence de délibération de son Conseil communautaire.

L'établissement public est cependant prêt à payer sa part à cette dépense pour cette brochure "Calendrier Sortons 2007" sur la base d'une facture établie directement par le prestataire à son nom.

Afin de régulariser cette affaire, contact est à prendre avec le prestataire pour lui proposer cette modification en établissant une nouvelle facture de 1 707,23 € au nom de la Communauté de communes de la région de Guebwiller. Pour récupérer cette somme auprès du prestataire, un titre de recette de même montant est à établir à notre bénéfice.

Par ailleurs, un mandat sera établi par nos soins pour annuler le titre de recette adressé en son temps à la Com.Com de Guebwiller.

Le Conseil communautaire, après délibération, autorise ces adaptations comptables.

8. Mise à jour de l'inventaire 2008 – Etat de l'actif 2007

Par lettre du 15 février dernier, le Trésorier a demandé la production de la mise à jour des états de l'actif 2007.

Sur proposition de M. le Président, le Conseil communautaire décide de réformer les biens suivants réalisés de 1996 à 2002 inclus, soit **au total 358 071,85 € dont 118 001,14 € à amortir** – 26 242,37

€ en 2008 à inscrire au BP 2008 aux articles 6811 (dépenses), 28031 (recettes) pour 25 524,77 € et 28183 (recettes) pour 717,60 €.

- Audit technique fonctionnel en 2002 pour 3 648,04 €- Article 2031 – N° d'inventaire 2031-00021- amorti sur 2 ans – soit 1 824,02 €/an (article 28031).
- Installation messagerie en 2002 pour 510,50 € - Article 2031 – N° d'inventaire 2031-00-023 – amortie sur 1 an (article 28031).
- Numérisation du cadastre en 2002 pour 1 884,15 € -Article 2031 – N° d'inventaire 2031-00-024 – amortie sur 2 ans, soit 942,08 €/an (article28031).
- Charte dével. locale études en 2000 pour 21 879,48 € - Article 2031 – N° d'inventaire 20312-00 charte dév. locale – amortie sur 5 ans, soit 4 375,90 €/an (article 28031).
- Etude Construction pont Rhin en 1996 pour 15 202,07 € - Article 2031 – N° d'inventaire 2031 – 96 Pont Rhin 1 – amortis sur 5 ans, soit 3 040,41 €/an (article 28031).
- Frais d'études Pont Rhin en 1997 pour 74 159,30 € -Article 2031 – N° d'inventaire 2031 – 97 – Pont Rhin 1 – amortis sur 5 ans, soit 14 831, 86 €/an (article 28031).
- Licence oracle système gestion en 2002 pour 717,60 € - Article 2182 – N° d'inventaire 205-02 amortie sur 1 an (article 28183).
- Achat Berlingot 4145WX68 en 1999 pour 12 402,22 € -Article 2182 – N° d'inventaire 2182 – 99 – Véhicule 1.
- Télécopieur Alcatel en 2000 pour 765,78 € - Article2183 – N° d'inventaire 2183 – 00 télécop 2.
- Installation Logiciel en 2000 pour 337,69 € - Artide 2183 – N° d'inventaire 2183 – 00 Mat Info 1.
- Phone Fax – Kit Radio en 2000 pour 1 034,46 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183 – 00 Phone Fax 2.
- Matériel informatique en 2002 pour 1 057,98 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183-0025.
- Vidéo Projecteur + Pentium en 2001 pour 3 081,36 €- Article 2183 – N° d'inventaire 2183 – N° d'inventaire 2183 – Informatique 08.
- Imprimante Seammer en 2001 pour 330,02 € - Article2183 – N° d'inventaire 2183 – 01 Informatique 10.
- Imprimante HB en 2001 pour 361,01 € - Article 2183– N° d'inventaire 2183 – 01 Informatique 08.
- Ordinateur logiciel en 2001 pour 2 412,09 € - Artide 2183 – N° d'inventaire 2183 – 01 informatique 09
- Mobiliers de bureau en 2001 pour 855,64 € - Article2183 – n° d'inventaire 2183 – 01 Mobiliers 07

- Mobiliers de bureau Relais en 2001 pour 2 253,59 €- Article 2183 – N° d'inventaire 2183 – 01 Mobilier 3
- Installation Oracle en 2002 pour 645,84 € - Article 2183 – n° d'inventaire 2183 – 02
- Moniteur SVGA en 2002 pour 258,34 € - Article 2183 n° d'inventaire 2183-021
- Fax + ventilateur + souris Microsoft en 2002 pour 448,50 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183 – 022
- Matériel informatique en 2002 pour 2 789,07 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183-023
- Mobilier de bureau en 2002 pour 2 528,77 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183-024
- Armoire + chaise en 2002 pour 1 968,77 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183-026
- Achat matériel informatique en 2002 pour 15 001,45 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183-027
- Equipement informatique en 2002 pour 5 731,23 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183-028
- Mobilier Bureau en 1999 pour 784,14 € - Article 2183 – N° d'inventaire 2183-99 – Mobilier Bureau 1
- Vitrine d'affichage en 2001 pour 954,13 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2183 – 02 Maison Essor
- Achat bacs à verre usagé en 2000 pour 20 334,20 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-00 – Cont verre 1
- Achat bacs à verre usagé en 2000 pour 18 506,40 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-00 Cont verre 2
- Structure multi accueil en 2000 pour 7 146,81 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-00 – Equipement 3
- Structure multi accueil Fessenheim en 2000 pour 8 839,61 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-00 – Equipement jeux F
- Structure multi accueil Munchhouse en 2000 pour 8 839,61 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-00 Equipement jeux 2
- Structure multi accueil en 2000 pour 9 845,77 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-00 Mat – Informatique
- Mobilier et Equipements en 2000 pour 23 452,33 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188 – N° d'inventaire 2188-00 Mobilier 6
- Mobilier et Equipement en 2000 pour 244,32 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-00 Mobilier 8
- Petite Enfance Fessenheim – Achat Stores en 2002 pour 3 825,08 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-002-1

- Petite Enfance Munchhouse – achat stores en 2002 pour 5 512,17 € - Articles 2188 – N° d'inventaire 2188-002-10
- Achat Sièges multi – accueil en 2001 pour 257,28 €- Article 2188 – N° d'inventaire 2188-01 Equipement
- Equipement divers en 2001 pour 1 433,48 € - Article2188 – N° d'inventaire 2188 – 01 Equipement 1
- Equipement Divers en 2001 pour 1 417,25 € - Article2188 – N° d'inventaire 2188-02 Equipement 2
- Fournitures plantes en 2001 pour 2 497 € - Article2188 - N° d'inventaire 2188-01 Fournitures 1
- Vidéo Projecteur + fourniture en 2001 pour 6 563,84 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-01 Informatique
- Achat Téléviseur en 2001 pour 425,33 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-01 Matériel
- Etagère avec crochets en 2001 pour 87,52 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-01 Mobilier 4
- Etagère avec crochets en 2001 pour 87,52 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-01 Mobilier 5
- Barrière pour parc en 2001 pour 4 088,54 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-01-2 Petite Enfance
- Achat émetteur récepteur en 2002 pour 3 852,14 € -Article 2188 – N° d'inventaire 2188-02
- Grilles expo en 2002 pour 1 709,49 € - Article 2188– N° d'inventaire 2188-0211
- Etagères Maison Essor en 2002 pour 610,90 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-02-4
- Equipements divers en 2002 pour 3 496,80 € - Article 2188 - N° d'inventaire 2188-02-4
- Lecteur 5 CD Sony en 2002 pour 239 € - Article 2188– N° d'inventaire 2188-024
- Sonorisation mobile en 2002 pour 6 969 € - Article2188 – N° d'inventaire 2188-02-5
- Panneaux Expo en 2002 pour 2 511,60 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-025
- Citybulle (conteneur papier) en 2002 pour 10 418,77 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-027
- Armoire à Balai en 2002 pour 425,77 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-028
- Ecran en 2002 pour 541,33 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-029
- Appareil Photo Numérique en 2002 pour 1 060,50 € -Article 2188 – N° d'inventaire 2188-121-022

- Achat nettoyeur Haute pression en 1999 pour 551,56 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-99- Mat Haute pression 1
- Matériel Informatique en 1999 pour 2 573,95 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-99 – Matériel Informatique 1
- Mobilier Verinox en 1999 pour 1 241,20 € - Article 2188 – N° d'inventaire 2188-99 – Matériel Signalétique 2

Le Conseil communautaire sur proposition de M. le Président, décide par ailleurs le basculement des opérations suivantes :

- Réalisation site Internet en 2002 pour 3 525,08 € du compte 2031 à l'article 232
- Site Internet en 2001 pour 1 762,46 € du compte 2031 à l'article 232
- Modification du site Internet en 2002 pour 2 990 € du compte 205 à l'article 232
- Extension zone d'activités de Blodelsheim en 2004 pour 21 641,62 € du compte 2313 à l'article 2128
- Extension zone d'activités de Blodelsheim en 2005 pour 317 767,31 € du compte 2313 à l'article 2128
- Extension zone d'activités de Blodelsheim en 2006 pour 233 769,34 € du compte 2313 à l'article 2128
- Extension zone d'activités de Blodelsheim en 2007 (2^{ème} tranche) pour 38 915,75 € du compte 2313 à l'article 2128
- Honoraires Mission SPS Structures petite enfance en 2001 pour 8 953,64 € du compte 2313 à l'article 21318
- Bâtiment Gendarmerie en 2001 pour 8 120,12 € du compte 2313 à l'article 21318
- Bâtiment Gendarmerie en 1997 pour 675 313,19 € du compte 2313 à l'article 21318
- Construction Gendarmerie en 2000 pour 12 243,35 € du compte 2313 à l'article 21318
- Fourniture et pose clôture en multi accueil en 2006 pour 4 366,42 € du compte 2313 à l'article 21318
- Petite Enfance – Matériel divers europodium en 2006 pour 9 678,25 € du compte 2313 à l'article 21318
- Déchetterie Munchhouse - reprise affaissement en 2005 pour 7 550,34 € du compte 2313 à l'article 2138
- Signalétique déchetteries en 2005 pour 5 748,31 € du compte 2313 à l'article 2138
- Clôture déchetteries Rustenhardt en 2006 pour 3 061,76 € du compte 2313 à l'article 2138

- Travaux déchetteries Munchhouse et Hirtzfelden en 2006 pour 2 183,42 € du compte 2313 à l'article 2138
- Travaux déchetteries Rustenhardt et Fessenheim en 2006 pour 1 594,27 € du compte 2313 à l'article 2138
- Réaménagement déchetteries en 2007 pour 5 045,15 € du compte 2313 à l'article 2138
- Déchetterie Fessenheim en 2007 pour 5 430,92 € du compte 2313 à l'article 2138
- Déchetterie Rumersheim en 2007 pour 2 151,01 € du compte 2313 à l'article 2138
- Passage devant le Point I - Maison des Energies en 2007 pour 623,12 € du compte 2313 à l'article 2138
- Abris Point I près de la Maison des Energies en 2007 pour 5 943 € du compte 2313 à l'article 2138
- Réaménagement déchetteries en 2003 pour 14 092,53 € du compte 2313 à l'article 2138
- Piste cyclable Hirtzfelden en 2002 pour 1 435,20 € du compte 2313 à l'article 21538
- Piste cyclable Rumersheim – Bantzenheim en 2002 pour 4 965,46 € du compte 2313 à l'article 21538
- Piste cyclable Blodelsheim – Rumersheim en 2002 pour 25 605 € du compte 2313 à l'article 21538
- Piste cyclable Fessenheim – Balgau en 2005 pour 16 378,97 € du compte 2313 à l'article 21538
- Achat Bureau Point I en 2007 pour 550,03 € du compte 2313 à l'article 2188
- Panneaux affichage – visuels en 2006 pour 1 184,04 € du compte 2313 à l'article 2188
- Gendarmerie – pompe relevage en 2007 pour 1 394,01 € du compte 2313 à l'article 21318
- Panneaux d'information Point I en 2007 pour 62,19 € du compte 2313 à l'article 2138

9. Virements de crédits :

M. Etienne Sigrist Vice Président présente ce point à l'ordre du jour. Il comprend trois décisions modificatives.

9.1. Par délibération du Conseil communautaire du 30 janvier 2007, une participation de l'Essor du Rhin de 10 285,60 € a été décidée au bénéfice du **Conservatoire des sites Alsaciens** pour le diagnostic et l'étude de faisabilité en vue de la renaturation des anciens bassins de décantation des M.D.P.A. Cette participation sera versée en deux fois. Le 1^{er} acompte vient d'être sollicité. Il s'agit de 2 733 €.

Le Conseil communautaire, après délibération, autorise l'ouverture d'un crédit de 10 300 € (au total) à l'article 2042 "subvention d'équipement aux personnes de droit privé" par prélèvement à l'article 23133 du BP 2008.

9.2. Remplacement d'un ballon d'eau chaude à la Gendarmerie : Coût : 1 021,38 € TTC. Un crédit est à ouvrir à l'article 21318 du Budget de 5 000 € permettant la prise en charge de divers travaux dans les bâtiments publics de la Communauté de communes par ponction sur l'article 23133 du BP 2008.

Le Conseil communautaire, après délibération, autorise ce réajustement budgétaire.

9.3. Structures petite enfance : des travaux de revêtement de sols y ont été réalisés pour 1 315,60 € TTC. Cette dépense est à prendre en charge à l'article 21318. Les crédits prévus sont suffisants.

Le Conseil communautaire, après délibération, autorise cette prise en charge à l'article 21318 pour un montant de 1 315,60 € TTC.

10. F.N.C.T.V.A du 4^{ème} trimestre 2007 :

M. Etienne Sigrist, Vice Président chargé du budget et des finances, propose au Conseil communautaire l'affectation de la TVA du 4^{ème} trimestre 2007 recouvrée par l'Essor du Rhin aux programmes et comptes respectifs des communes bénéficiaires comme suit :

| Communes | Dépenses | | Recettes | |
|-------------|----------------------|--------------|----------------------|---------------|
| | Articles Budgétaires | Montants | Articles Budgétaires | Montants |
| TOTAL | | | 10222 | 127 781,41 € |
| BALGAU | 458181 | 7 356,46 € | 458281 | 7 356,46 € |
| | 458182 | 43 875,76 € | 458282 | 43 875,76 € |
| | | | 10222 | - 51 232,87 € |
| BLODELSHEIM | 45817 | 49 018,87 € | 45827 | 49 018,87 € |
| | | | 10222 | -49 018,87 € |
| MUNCHHOUSE | 458190 | 376,33 € | 458290 | 376,33 € |
| | | | 10222 | -376,33 € |
| ROGGENHOUSE | 458162 | 25 357,05 € | 458262 | 25 357,05 € |
| | 458183 | 579,71 € | 458283 | 579,71 € |
| | | | 10222 | -25 936,76 € |
| RUSTENHART | 458165 | 1 217,23 € | 458265 | 1 217,23 € |
| | | | 10222 | -1 217,23 € |
| TOTAL | | 127 781,41 € | | 127 781,41 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide le reversement de la TVA tel que sus indiqué.

11. Personnel :

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour. Il demande à M. Fabrice KRIEGER de quitter momentanément la salle.

L'effectif de la CCER est de dix de personnes. Il est composé de titulaires et de contractuels de la Fonction publique. Le personnel titulaire bénéficie automatiquement d'un changement d'échelon avec l'ancienneté au poste.

Pour le personnel non titulaire (contractuels notamment), ce changement d'échelon doit faire l'objet d'une délibération du Conseil communautaire. En tant que contractuels de la fonction publique, MM. Krieger et Grunenwald font partie de l'effectif des salariés non titulaires.

Aussi M. le Président propose de revaloriser leur niveau de rémunération.

M. Fabrice Krieger est titulaire d'un DEA en environnement et aménagement du territoire (BAC + 5). Il a été embauché à l'Essor du Rhin sur la base contractuelle depuis le 1er avril 2001 en tant que chargé de développement généraliste. Son ancienneté à ce poste est de 7 ans depuis le 1er avril 2008. L'indice de référence proposé est l'indice brut 712.

M. Thomas Grunenwald est titulaire d'une maîtrise Administration Economique et Sociale (BAC + 4). Il a été embauché à l'Essor du Rhin sur la base contractuelle depuis le 1er octobre 2004 en tant que chargé de développement spécialisé. Son ancienneté à ce poste est de 3 ans et demi depuis le 1er avril 2008. L'indice de référence proposé est l'indice brut 366.

Ces deux postes de chargés de développement sont subventionnés par le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'animation de la Charte de développement et d'aménagement du territoire (généraliste : 50 % et spécialisé 40 %).

Après délibération, le Conseil communautaire décide de faire bénéficier les chargés de développement de l'avancement proposé à savoir : l'indice brut 712 pour M. Fabrice Krieger et l'indice brut 366 pour M. Thomas Grunenwald. La prise d'effet est fixée au 1^{er} avril 2008.

12. Travaux communaux :

12.1. BALGAU : Restructuration de l'école élémentaire et création d'un péri scolaire – avenants :

M. Pierre ENGASSER, Vice président, présente ce point de l'ordre du jour.

En cours de chantier, divers travaux supplémentaires ont été déclarés nécessaires et adaptés au projet. Ainsi, les lots suivants font l'objet de proposition d'avenants, à savoir :

- Lot électricité avec l'entreprise Weiss à Blodelsheim pour 10 767,23 € TTC portant le marché initial de 59 725,48 € TTC à 70 492,71 € TTC.
- Lot volets roulants avec l'entreprise OFB pour 1 518,44 € TTC portant le marché initial de 12 593,88 € TTC à 14 112,32 € TTC.
- Lot Gros-œuvre avec l'entreprise SCHERBERICH pour 3 320,69 € TTC portant le marché initial augmenté des avenants n° 1 & 2, de 375 758,39 € TTC à 379 079,08 € TTC
- Lot VRD avec l'entreprise EUROVIA pour 5 614,50 € TTC portant le marché initial de 113 428,64 € TTC à 119 043,14 € TTC
- Lot couverture étanchéité zinguerie avec l'entreprise SCHICKLER pour 3 637,66 € TTC portant le marché initial de 84 817,72 € TTC à 88 455,38 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer les avenants à intervenir. Les crédits ouverts à l'article 458182 du B.P. 2008 sont suffisants.

12.2. BLODELSHEIM : Espace culturel et sportif :

M. François BERINGER, délégué communautaire, donne toutes informations quant à ce dossier.

A l'heure actuelle, les travaux suivent leur cours normalement. Une dépense de 627 242,55 € TTC a déjà été payée.

Un avenant à la maîtrise d'œuvre est en cours de négociation et validation. Il sera présenté au prochain conseil communautaire du 26 mai 2008 pour approbation.

Le Conseil communautaire en prend acte.

12.3. MUNCHHOUSE :

a) Aménagement du carrefour du stade - avenant maîtrise d'œuvre :

M. Philippe HEID, Assesseur, commente ces points de l'ordre du jour.

Après de multiples réunions, en présence des services du Département directement concernés, le programme définitif proposé par le maître d'œuvre, a été arrêté.

Compte tenu des modifications et adaptations apportées au projet initial, la mission de maîtrise d'œuvre est à ajuster. Elle avait été fixée par délibération du conseil communautaire du 4 juin 2007 à 14 208,48 € TTC.

Après délibération, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer l'avenant au marché de base au montant de 12 317,76 € TTC et dont le montant initial passe de 14 208,48 € TTC à 26 526,24 € TTC. Les crédits ouverts à l'article 458190 au BP 2008 sont suffisants.

13. Calendrier des réunions du Conseil communautaire

M. le Président rappelle au Conseil la tenue des prochaines réunions qui auront lieu comme suit :

Lundi, le 26 mai 2008 à 20 heures

Lundi, le 16 juin 2008 à 20 heures

Les réunions sont toutes précédées d'une réunion du Bureau à 18 heures.

Le prochain bureau communautaire se tiendra le lundi 19 mai à 18 h 30.

Le Conseil en prend acte.

14. Divers

14.1. Rencontre inter-écoles en athlétisme : Mme Agnès KIEFFER présente ce dossier. En février dernier, une sortie luges était programmée, elle a été annulée par manque de neige. Il a été décidé qu'en contrepartie, le crédit non utilisé pour cette sortie, serait affecté aux frais engagés par les écoles lors de cette rencontre sportive entre les écoles élémentaires participantes de notre communauté de communes, à raison de 50 € par école, soit un total de 400 € pour huit écoles.

Le Conseil, après délibération, autorise cette ouverture de crédit qui ne touche pas à l'économie, ni à l'équilibre budgétaire du fait que les crédits de 400 € sont à prendre à l'article 6574 par ponction à l'article 6238 « divers ».

14.2. ONF : Réunion de concertation – forêt Domaniale de la Hardt le 21.04.2008 à 18 h à la mairie de Rixheim. M. GRUNENWALD y a assisté. Un rapport est disponible.

14.3 Assemblée générale de l'association "**Mission Locale Haut Rhin Nord Colmar Guebwiller**" a eu lieu le 25.04.2008

14.4 Réseau de l'intercommunalité : Prochaine réunion le 07.05.2008 à 9 h à l'ADAUHR - Colmar sur le thème « Urbanisme, habitat et développement durable ».

14.5 : Association des Maires du Haut-Rhin : invitation à l'Assemblée Générale le 17.05.2008 à 9 h à Vieux-Thann

14.6 Pays Rhin Vignoble Grand Ballon – Remerciement pour participation à la 2^{ème} édition du concours "Innover dans le Pays RVGB".

14.7. Gendarmerie de Blodelsheim : M. le Président fait lecture de la lettre du Colonel FURMANEK commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin réceptionnée ce jour. Ce dernier fait part de plusieurs désordres constatés dans les locaux et demande la mise en place d'une réception pour la TNT. Cette demande sera traitée qu'après analyse de la convention qui lie la CCER, propriétaire des lieux, et le locataire.

14.8 Défibrillateurs : Sur proposition de M. Denis FOEHRLE, une action pourrait être mise en place à l'échelle intercommunale dans le domaine de la prévention des risques cardiaques. Une rencontre est prévue à ce sujet le 14 mai à 11 h 00 dans les locaux de la CCER. A suivre...

14.9 Formation des élus. A la demande de M. Jean GOETZ, M. ZIMMERLE, DGS, a préparé une synthèse fiscale. Ce document est remis à chaque membre du Conseil communautaire.

Tour de table :

M. Pierre ENGASSER : Le Conseil d'Administration (CA) de l'association de gestion de la Petite Enfance se tiendra le 20 mai 2008 à 19 heures. M. Engasser lance un appel à candidature pour former le CA. Chaque commune propose son représentant. A savoir : M. Pierre ENGASSER pour la commune de Balgau, Mme Annette LANG (Blodelsheim), Mme Marie-Jeanne KIEFFER (Fessenheim), Mme Agnès MATTER-BALP (Hirtzfelden), Mme Edith SAUTER (Rumersheim-le-Haut), M. Henri MASSON (Roggenhouse), Mme Agnès KIEFFER (Rustenhart) et Mme Marie-Odile COLLIN (Munchhouse).

M. Eric MICHELAT intervient en tant que Président de l'Association des Professionnels de la Hardt pour annoncer que le programme d'animation du Salon de l'Artisanat et des Métiers est arrêté. Il est conséquent et saura contenter les nombreux visiteurs du salon.

M. Henri MASSON indique que, dans le cadre des travaux de traversée de la commune de Roggenhouse sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, la déviation de la rue principale sera à nouveau mise en place pendant 3 jours (traitement de deux plateaux : mise en œuvre des pépites).

M. Cyrille LHUILLIER demande qu'un planning des travaux soit réalisé en ce qui concerne l'Aménagement du carrefour du stade sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Il indique également que la commune de Munchhouse souhaiterait l'enfouissement des lignes haute tension à proximité du carrefour. Des contacts seront pris avec le maître d'œuvre et le propriétaire du réseau de distribution d'électricité pour analyser la faisabilité de cette opération.

Mme Agnès KIEFFER se rendra à l'Assemblée Générale de l'association APSIS. Elle demande qu'on lui remette le dossier relatif aux actions engagées sur le territoire de la CCER par cette association dans le domaine de la prévention spécialisée. Quelques membres du Conseil laissent entendre leur déception quant au résultat de ce partenariat.

M. Jean GOETZ désire connaître le fonctionnement des commissions et des comités consultatifs. M. le Président lui annonce que la première réunion du comité consultatif de l'Environnement se tiendra le lundi 4 mai à 18 h 30.

M. Frédéric GOETZ poursuit en donnant le thème de travail du premier comité consultatif de l'Environnement : la filière de collecte des DEEE.

Mme Agnès MATTER-BALP demande dans quel délai la commune de Hirtzfelden disposera d'un troisième délégué à l'intercommunalité. M. le Président la renseigne en indiquant l'année d'entrée en vigueur du nouveau recensement de l'INSEE (2009). Mme Agnès MATTER-BALP souhaiterait également connaître l'état d'avancement du contentieux engagé contre l'Etat dans le cadre des désordres constatés sur les travaux d'entrées de commune à Hirtzfelden. M. le Président indique que l'action suit son cours au tribunal administratif. Elle porte sur les erreurs de conception à mettre au passif du maître d'œuvre, la DDE et/ou de réalisation par l'entreprise chargée des travaux.

M. Pierre RENTZ indique que la prochaine réunion sur le projet « 2 rives, 3 ponts, mille choses à découvrir » se tiendra au mois de mai.

Mme Fabienne STICH remercie les membres du Conseil présents au baptême du collège Félix Eboué à Fessenheim.

M. Eric SCHWEIN, en tant que Président du SIAEP Balgau-Fessenheim-Nambsheim, remercie la CCER pour la bonne collaboration entre les deux structures sur les dossiers communs.

L'assemblée n'ayant plus de remarques à formuler, M. le Président propose de clore la réunion du Conseil à 21 h 50 puis invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Le Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Pierre ENGASSER

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Henri MASSON

Frédéric GOETZ

Agnès KIEFFER

Jean-Marc LOEWERT

François BERINGER

Bernard BRUN

Fabienne STICH

François WASSMER

Pierre RENTZ

Agnès MATTER-BALP

Philippe HEID

Cyrille LHUILLIER

Cédric LEPAUL

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Mario HEGY

Membre excusé : M. Patrice WALTISPERGER Vice-Président

Etait présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Personnel présent : MM. Denis RUSCH & Fabrice KRIEGER